



Nouvelles plaquettes tarifaires

En 2011, les banques mettront à la disposition de leurs clients une nouvelle génération de plaquettes tarifaires comprenant un sommaire-type commun à l'ensemble de la profession et un extrait standardisé des tarifs de 10 produits ou services courants. Ces nouvelles présentations des plaquettes tarifaires résultent de l'engagement pris dans le cadre du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) par les représentants des banques françaises le 21 septembre 2010 afin de renforcer la transparence des tarifs bancaires.

Cet engagement s'est traduit par une norme professionnelle de la Fédération bancaire française (FBF) de présentation de ces plaquettes tarifaires. Selon cette norme professionnelle, l'extrait standardisé comprend les tarifs des services suivants :

- l'abonnement permettant de gérer ses comptes sur l'Internet,
- le produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS,
- la carte de paiement internationale à débit immédiat,
- la carte de paiement à débit différé,
- la carte de paiement à autorisation systématique,
- le retrait en euros d'un distributeur automatique de billets d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale,
- le virement SEPA occasionnel externe de la zone euro,
- les frais de prélèvement,
- la commission d'intervention,
- l'assurance perte ou vol de moyens de paiement.

Pour les plaquettes diffusées dans les DOM, la liste est complétée par les frais annuels de tenue de compte.

Cette norme s'appliquera aux plaquettes dont les tarifs entreront en vigueur le 1^{er} avril 2011.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Elargissement de la zone euro

Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'Estonie est devenu le 17^e Etat membre de l'Union européenne à intégrer la zone euro.

Publications au Journal Officiel de la République

1 – Réforme du crédit à la consommation

- *Donner le choix aux consommateurs entre crédit amortissable et crédit renouvelable, Renforcer les sécurités à l'entrée du crédit*

Le décret n° 2010-1462 du 30 novembre 2010 fixant les seuils nécessaires à l'application des articles 6 et 11 de la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 a été publié au J.O. du 2 décembre 2010.

Le décret fixe :

- un seuil à 1 000 euros à partir duquel les vendeurs en magasin auront l'obligation de proposer aux consommateurs le choix entre crédit amortissable et crédit renouvelable ;
- un montant de 3 000 euros à partir duquel des justificatifs devront être produits par l'emprunteur pour remplir la fiche de dialogue comprenant des informations relatives à l'endettement et au revenu du consommateur ;
- le montant de remboursement anticipé à partir duquel des indemnités de remboursement anticipé peuvent être réclamés par le prêteur à l'emprunteur : le décret fixe ce montant à 10 000 euros sur douze mois.

- *Interdire les cadeaux excessifs offerts à l'occasion d'un crédit*

L'arrêté du 30 novembre 2010, publié au J.O. du 2 décembre 2010, plafonne à 80 euros le montant des cadeaux offerts lors de la souscription d'un crédit à la consommation.

Ces mesures entreront en application le 1^{er} mai 2011.

2 – Aide au fret en outre-mer

Le décret n° 2010-1867 du 29 décembre 2010 relatif à l'aide au fret accordée aux entreprises des collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Mayotte, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin a été publié au J.O. du 30 décembre 2010.

Publications

1 – Comité consultatif du secteur financier (CCSF)

Le rapport d'activité 2009-2010 du CCSF est disponible en téléchargement à l'adresse suivante :

<http://www.banque-france.fr/ccsf/fr/publications/rapports/rapport-annuel-ccsf-09-10.htm>

2 – Banque de France

- *La médiation du crédit*, Christian Liebert, Direction générale des Activités fiduciaires et de place
- *La loi sur le crédit à la consommation : la protection de la clientèle au cœur de la prévention et du contrôle bancaire et assurantiel*, Cécile Sellier, Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel
- *Le dispositif de traitement des situations de surendettement des particuliers : les principaux effets de la loi Lagarde*, Mark Béguery, Direction de la Surveillance des relations entre les particuliers et la sphère financière.

Ces articles, publiés dans le Bulletin de la Banque de France n° 182, sont disponibles en téléchargement à l'adresse suivante :

<http://www.banque-france.fr/fr/publications/bulletin/bul182.htm>

ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Indicateurs de vulnérabilité des ménages

En décembre 2010, le Fichier central des chèques (FCC) de la Banque de France a enregistré 4 incidents de paiement sur chèques. Au quatrième trimestre 2010, 13 incidents ont été recensés. Par ailleurs, seul un retrait de carte bancaire a été enregistré en décembre, le cumul annuel s'établissant à 21 décisions de retrait. Enfin, l'archipel comptait 23 personnes physiques en interdit bancaire, soit trois de moins qu'en septembre 2010.

Surendettement

Aucune déclaration de surendettement n'a été déposée auprès de la commission d'examen des situations de surendettement de Saint-Pierre-et-Miquelon depuis décembre 2007.

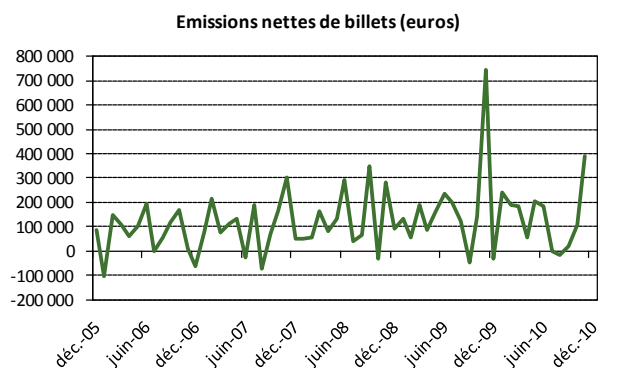
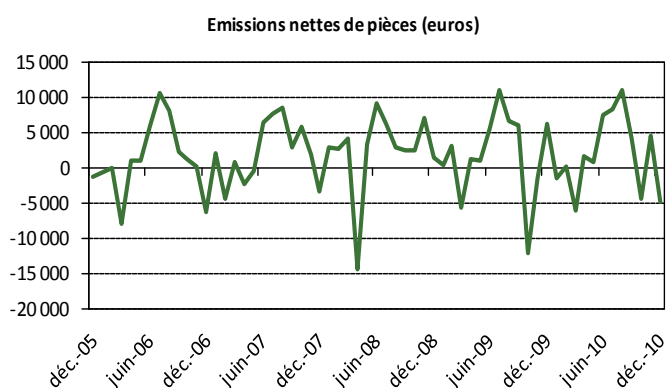
Opérations de compensation

Le volume des chèques présentés à la compensation au cours du quatrième trimestre 2010 progresse de plus de 15% par rapport à la même période de l'année précédente. Toutefois, sur l'année 2010, le nombre de chèques compensés par l'IEDOM recule de plus de 40% par rapport à l'année 2009, en raison notamment de la diminution du nombre de participants à la compensation suite à la fusion des deux principaux établissements de crédits (Banque des Iles et Crédit Saint-Pierrais) intervenue en juin 2009.

		4e trimestre 2010	Variation T de A-1	Cumul 2010	Cumul 2009
Chèques	Volume	35 768	15,20%	133 779	225 989
	Valeur	18 285 549	5,30%	67 219 741	90 069 550
Virements	Volume	626	-	8 608	30 899
	Valeur	521 685	-	8 170 821	21 573 737
Prélèvements	Volume	3 847	-	16 680	-
	Valeur	732 041	-	3 640 488	-

Circulation fiduciaire

Fin décembre 2010, les émissions nettes cumulées de billets (pré-alimentation de décembre 2001 comprise) s'élevaient à 14,365 millions d'euros (pour un volume de 373 729 billets), en progression de 11,9% sur un an. Pour leur part, les émissions nettes cumulées de pièces (pré-alimentation comprise) s'établissaient à 0,442 million d'euros (pour un volume de 2,474 millions de pièces), en progression de 4,9% en glissement annuel.



Arrivée du nouveau baliseur sur l'archipel

Le nouveau baliseur le « *P'tit Saint-Pierre* » est arrivé au début du mois d'octobre afin de remplacer l'actuel « *Paul Veillon* ». Long de 23 mètres, il reprendra les fonctions de son prédécesseur, soit la maintenance des établissements de signalisation maritime de l'archipel.

Nouveau dispositif de continuité territoriale

Depuis le 19 novembre 2010, un nouveau dispositif de continuité territoriale est mis en place pour les résidents de l'archipel. Les différents types d'aides sont dorénavant soumis à des conditions de ressources. En outre, l'aide au billet d'avion, qui était auparavant gérée par le Conseil territorial, est désormais confiée à la Préfecture.

Arrivée de la TNT à Saint-Pierre-et-Miquelon

Pour accompagner la diffusion de la TNT dans l'outre-mer, toutes les chaînes de télévisions du Réseau France Outre-mer ont changé de nom le 30 novembre 2010 pour devenir Réseau Outre-Mer 1^{ère}. Télé Saint-Pierre et Miquelon est ainsi devenue Saint-Pierre et Miquelon 1^{ère}. Outre ce changement de dénomination, la nouvelle chaîne de l'archipel bénéficiera davantage d'autonomie en matière de programmes et devrait renforcer sa production locale.

Maintien des quotas de thonidés pour 2011

La 17^e réunion extraordinaire de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), réunie à Paris du 17 au 29 novembre 2010, a reconduit les quotas d'espadon (60 tonnes) et de thon rouge (4 tonnes) accordés à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Projet de création d'une réserve naturelle

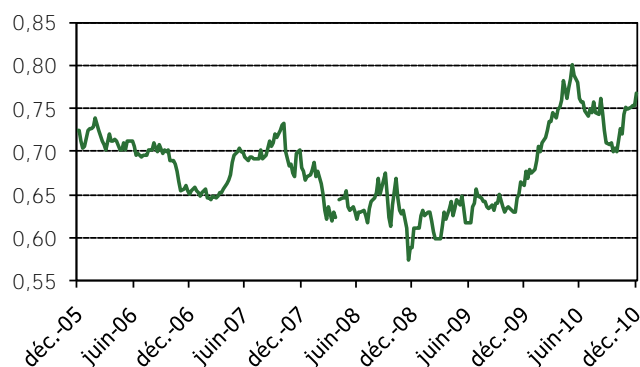
Une enquête publique a eu lieu du 15 novembre au 14 décembre 2010 portant sur le projet de création de la réserve naturelle nationale des « Grand et Petit Colombier ».

Mise en place du RSA sur l'archipel

A partir du 1^{er} janvier 2011, le Revenu de solidarité active (RSA) entre en vigueur sur l'archipel. Il remplacera progressivement le Revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA), qui devrait disparaître à l'horizon 2012.

Evolution du dollar canadien

Le cours moyen du dollar canadien a progressé de 15,53% en 2010, pour atteindre 0,7504 EUR/CAN en décembre 2010 contre 0,6495 EUR/CAN en décembre 2009.



Source : banque-france.fr

LES INDICATEURS DE REFERENCE

		Données brutes	Δ % trimestre précédent	Glissement annuel
Prix (Source : Préfecture)	Prix à la consommation – 3 ^e trimestre 2010	-	+0,09%	+3,66% <i>Par rapport à septembre 2009</i>
		Données brutes	Δ % mois précédent	Glissement annuel
Emploi (Source : DTEFP)	Nombre de demandeurs d'emploi (catégorie 1) Novembre 2010 :	171	+6,9%	-8,6%
	Nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois indemnisés Novembre 2010 :	136	+5,4%	-12,8%
	Indicateur mensuel moyen de chômage Novembre 2010 :	5,35%	+0,34 pts	-0,5 pts
RMI (Source : CAF)	Nombre de bénéficiaires - fin novembre 2010 :	27	0,0%	+3,8%
	Cumul 2010 des prestations nettes versées (en euros)	120 205,0	-	-9,1%
Commerce extérieur (mouvements réels + mouvements d'entrepôt) (Source : Douanes)	Importations (milliers d'euros) Septembre 2010 :	4 954	-46,8%	+12,6%
	Cumul annuel :	51 744	-	+22,4%
	Exportations (milliers d'euros) Septembre 2010 :	400	+7,5%	-
	Cumul annuel :	3 243	-	-7,9%
	Déficit commercial (milliers d'euros) Septembre 2010 :	4 554	-49,1%	+3,5%
	Cumul annuel	48 501	-	+25,1%

LES SECTEURS D'ACTIVITE

		Données brutes	Δ % mois précédent	Glissement annuel
Pêche industrielle (Source : Affaires maritimes)	Débarquements (en tonnes) Campagne 2010/2011	n.d	-	-
	Pêche artisanale (Source : Affaires maritimes)	Débarquements (en tonnes) En septembre 2010, depuis le début de la saison (avril)	1 517	-
Trafic aéroportuaire Aéroport de Saint-Pierre (Source : Aviation civile)	Nombre de passagers (arrivées + départs) Septembre 2010 :	3 341	-36,7%	-25,0%
	Cumul annuel :	36 631	-	+29,8%
	Mouvements d'avions Septembre 2010 :	306	-4,7%	+1,7%
	Cumul annuel :	2 377	-	+8,0%
	Fret et envois postaux (en tonnes) Septembre 2010 :	15,389	+10,1%	-12,5%
	Cumul annuel :	150,260	-	+8,5%
Trafic portuaire Port de Saint-Pierre (Source : Capitainerie du Port)	Mouvements de navires Septembre 2010	n.d.	-	-
	Fret (en tonnes) Septembre 2010			

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	1,00%	13/05/2009
Taux de la facilité de prêt marginal	1,75%	13/05/2009
Taux de la facilité de dépôt	0,25%	08/04/2009

Taux d'intérêt légal			Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/10)				
ANNEE 2010	0,65%	JO du 11/02/10	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE 2009	3,79%	JO du 11/02/09	1,75%	1,75%	2,25%	2,50%	1,25%

* hors prime d'Etat

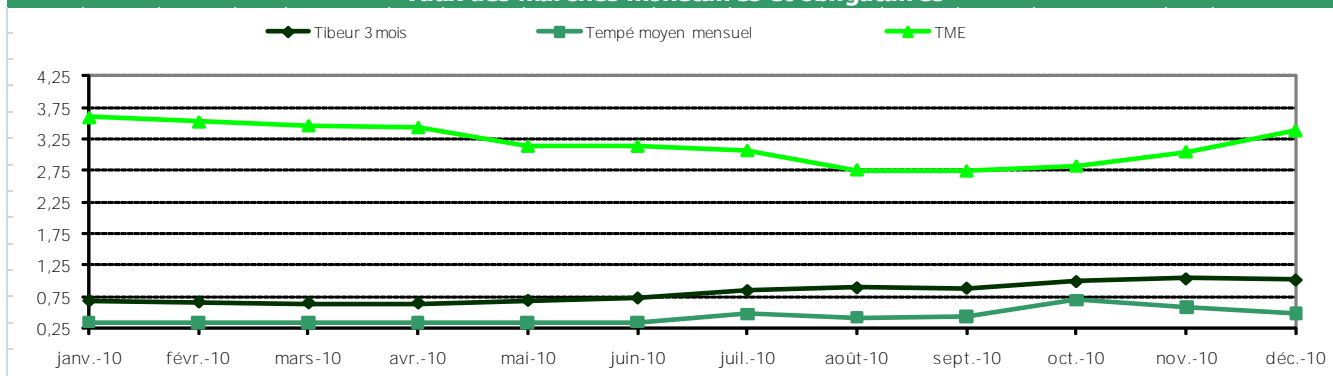
Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Décembre 2010)			
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,4431%	0,6967%	0,5777%	0,4902%	0,8110%	1,0220%	1,2510%	1,5260%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2,74%	2,82%	3,05%	3,39%	2,94%	3,02%	3,25%	3,59%

Taux de l'usure (applicable à partir du premier trimestre 2011)

Crédits aux particuliers		Seuils de l'usure	Crédits aux entreprises		Seuils de l'usure
Prêts immobiliers					
Prêts à taux fixe		5,51%			
Prêts à taux variable		4,96%			
Prêts relais		5,88%			
Autres prêts					
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €		21,31%			
Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts viagers hypothécaires		19,67%	Découverts en compte (1)		13,77%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €		7,77%			

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

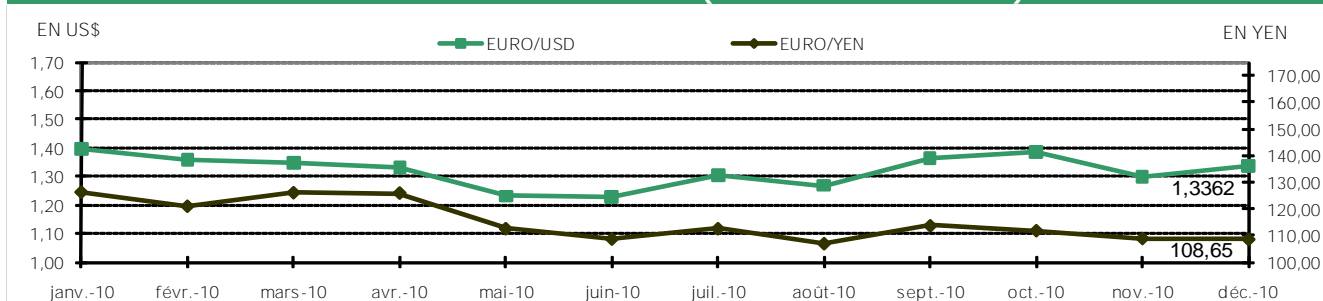
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3362	EURO/ZAR (Afrique du sud)	8,8625	EURO/SRD (Surinam)	3,66620
EURO/JPY (Japon)	108,6500	EURO/BWP (Botswana)	8,62860	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,39070
EURO/CAD (Canada)	1,3322	EURO/SCR (Seychelles)	16,4217	EURO/DOP (Rép. Dom.)	49,9113
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,86075	EURO/MUR (Maurice)	40,6052	EURO/BBD (La Barbade)	2,67120
EURO/SGD (Singapour)	1,7136	EURO/BRL (Brésil)	2,2177	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,54780
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,3856	EURO/VEF (Vénézuéla)	3,46820	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2853,85	EURO/XCD (Dominique)	3,6061	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK
	15,6466 EEK			

Directeur de la publication : Y. BARROUX - Responsable de la rédaction : Fabrice DUFRESNE

Editeur et Imprimeur : IEDOM - 22, place du général De Gaulle - BP 4202 - 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon

Achévé d'imprimer le 13 janvier 2011 - Dépôt légal : janvier 2011 - ISSN 1240-2796